

NOTE DE CADRAGE PSF 2025

Validée au bureau du 29 mars 2025

Références :

- Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain,
- Note de service n°2025-DFT-01 du 11 mars relative aux projets sportifs fédéraux (PSF) pour l'année 2025,
- Contrat Pluriannuel de Développement 2021-2024,
- Lettre d'orientation du mandat fédéral 2021-2025 de l'UNSL,
- Plan stratégique de professionnalisation de l'UNSL 2021-2025,
- Plan de prévention et de lutte contre les violences dans le sport 2022-2025
- Premier plan national d'adaptation du sport au changement climatique 2024-2030.



©Union Nationale Sportive Léo Lagrange

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Contexte | p. 2 |
| 2. Éligibilité | p. 3 |
| 3. Procédures de dépôt | p. 4 |
| 4. Circuit d'instruction des demandes de subventions ANS | p. 5 |
| 5. Les axes et programmes fédéraux prioritaires retenus | p. 6 |

ANNEXES

- | | |
|--|-------|
| Annexe 1 - Descriptif des orientations fédérales PSF 2024 | p. 7 |
| Annexe 2 - Codes subvention pour la campagne « Projet Sportif fédéral 2024 » | p. 16 |
| Annexe 3 - Référents fédéraux | p. 17 |

1. CONTEXTE

Dans la dynamique de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, les projets sportifs fédéraux (PSF) devront s'inscrire dans l'objectif de faire du sport un levier d'éducation, d'insertion, de santé, d'inclusion et de développement des pratiques durables¹.

Les PSF contribueront à faire de la France une Nation plus sportive en cherchant à augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2027 tout en favorisant un accueil de qualité dans les clubs au cours de la saison sportive 2024-2025.

Ce document a vocation à **présenter la procédure de dépôt de demandes de subventions PSF² 2025 pour l'UNSLL pour les associations affiliées ainsi que les orientations prioritaires fédérales en matière de développement des pratiques (Cf. Annexe 1)** et ce, afin de :

1 Satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir **l'accessibilité durable à la pratique sportive au plus grand nombre**, pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires.

2 **Prioriser les actions de prévention et de lutte contre toutes formes de discriminations et de violences** (harcèlement, violences sexistes et sexuelles, discriminations, racisme...) dans le sport et au-delà.

3 **Prioriser et accompagner les actions spécifiques ayant pour objectif le développement de la pratique des femmes et des jeunes filles.**

4 **Accompagner les actions visant à corriger toutes formes d'inégalités (de genre, sociales, territoriales, de santé...), en matière d'accès aux pratiques sportives en particulier pour les personnes en situation de handicap.**

5 **Accompagner les actions visant à faire de la pratique de l'activité physique et sportive un levier de la transition écologique** (tendre vers un sport plus sobre en ressources, adapter les pratiques aux changements climatiques, renforcer l'écoresponsabilité du sport...).

6 **Accompagner des actions ayant pour objectif de lutter contre les effets néfastes de la sédentarité, promouvoir la santé et l'activité physique ou sportive auprès des personnes éloignées et prévenir les problèmes de santé mentale.**

1| *Plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique : <https://www.sports.gouv.fr/accellerer-la-transition-ecologique-du-sport-36>*

2| *Hors crédits emploi, apprentissage, plan « Prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique », se rapprocher des DRAJES et ou SDJES du territoire.*

2. ÉLIGIBILITÉ

En complément des critères de l'ANS, et du respect des axes et programmes fédéraux prioritaires, les dossiers présentés devront respecter les critères suivants :

- > L'association devra être affiliée à la Fédération Léo Lagrange.
- > Elle devra avoir impérativement saisi ses adhérents sur la plateforme Filéo pour la saison en cours, être à jour du paiement de sa cotisation annuelle, et avoir renseigné la partie dédiée à la vérification de l'honorabilité des exploitants d'EAPS et des encadrants bénévoles.
- > Les budgets des projets déposés devront prévoir une part de cofinancement ou de ressources propres.
- > Pour les associations ayant bénéficié d'une subvention ANS PSF en 2024, le bilan de(s) action(s) devra avoir été saisi sur Le Compte Asso.
- > Souscrire au contrat d'engagement républicain (via la demande sur le Compte Asso), préalable désormais obligatoire à l'octroi de toute subvention publique.

TOUT DOSSIER QUI NE RESPECTERA PAS L'UN DE CES CRITÈRES SERA REFUSÉ.

3. PROCÉDURES DE DÉPÔT

Dépôt du dossier sur : [Compte-Asso](#)

Ouverture de la campagne : Du 4 avril au 4 mai 2025.

Codes fédération : [Cf. Annexe 2](#).

Réfèrent PSF national : theophile.mendes@leolagrance.org

> Déposez vos demandes sur le compte Asso :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Vous devez vous munir de votre « code subventions PSF » précisé selon les régions en [Annexe 2 de ce document](#).

Il vous est conseillé de mettre à jour et de configurer votre navigateur. L'idéal étant d'utiliser les navigateurs MOZILLA FIREFOX, GOOGLE CHROME ou SAFARI.

Une même action ne peut être déposée auprès de plusieurs fédérations.

En cas de double affiliation pour une section sportive par exemple, vous devez faire un choix, à l'exception de celles affiliées dans un club omnisport ASPTT³.

Une même action ne peut être déposée à la fois sur le PSF et le PST.

Des contrôles seront effectués par l'Agence pouvant entraîner des demandes de reversement.

> **Vérifiez et/ou saisissez les éléments du dossier permanent** (pièces justificatives, éléments administratifs et budgétaires et CERFA) nécessaires à l'étude du dossier.

> Déposez jusqu'à **2 fiches actions** pour les clubs et **4 fiches** pour les UDSL, les URSLL et les clubs « tête de réseau » à rayonnement régional (+ de 500 licenciés et évoluant dans une région non couverte par une URSLL).

Attention : Ne déposez qu'un **1 seul dossier par structure !** Au moment de cliquer sur « confirmez la transmission », veillez bien à ce que votre **dossier comprenne toutes les actions de votre demande**. Sinon, retournez sur l'étape 4 « Description des projets » pour ajouter votre action(s) supplémentaire(s).

> **Le seuil minimum de subvention est de 1500 €.** Ce seuil est **abaissé à 1000 €** pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR⁴.

Zoom sur les subventions attribuées au seuil minimal :

À compter de 2025, afin d'éviter le « saupoudrage », **seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées** - ainsi :

- une subvention de 1500 € permettra de financer 1 action à 1500 € ou 2 actions à 750 € ;
- une subvention de 1000 € permettra de financer 1 action à 1000 € ou 2 actions à 500 €.

> Concernant l'acquisition de petits matériels (hors biens amortissables), des crédits pourront être mobilisés **dans le cadre d'un projet**, pour un **montant maximal unitaire de 500 € hors taxe** pour en particulier pour développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap. **Une demande de subvention ne peut pas porter uniquement sur l'achat de petits matériels.**

> **Établir un compte-rendu financier (CRF)** de vos actions 2024 sur le compte Asso, pendant la période de dépôt de la demande 2025.

> Pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions est **supérieur à 23K€**, une **convention annuelle** devra être signée entre l'Agence nationale du Sport et l'association concernée.

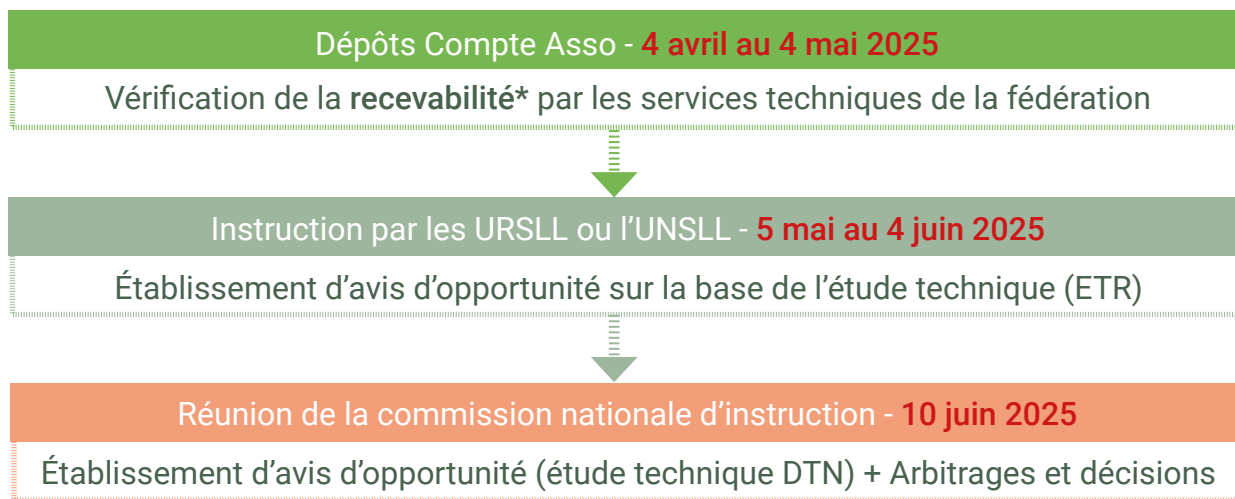
Lors de cette campagne PSF 2025, une attention particulière sera donnée aux projets :

- **Liés à la féminisation de la pratique sportive, l'accès aux responsabilités et à l'encadrement du public féminin.**
- **Issus des territoires carencés.**

³ | Si une section appartient à un club affilié à l'ASPTT, alors cette dernière ne peut pas déposer de dossier en son nom dans le cadre de la campagne PSF de l'UNSL. Seul le club omnisport peut déposer un dossier auprès de la Fédération nationale des ASPTT.

⁴ | Liste des territoires carencés : <https://drive.google.com/file/d/1yMmS-THFoGObSmrZ9pmEW6IM6eW1vQ9/view>

4. CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ANS



→ Proposition de répartition des crédits à l'ANS le 10 juin 2025, qui procède ensuite à la validation et au versement des subventions définitives.

ATTENTION : *Les demandes issues des URSL et des associations dont le territoire n'est pas couvert par une URSL en exercice, seront directement instruites par la commission nationale d'instruction qui établira un avis d'opportunité sur la base d'une étude technique (Direction Technique Nationale- DTN).*

5. LES AXES ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX PRIORITAIRES RETENUS

Les associations pourront déposer leur(s) fiche(s) projets en tenant compte d'un ou plusieurs axes prioritaires inscrits dans l'un des 3 ITEM généraux suivants :

ITEM COMPTE ASSO	AXE PRIORITAIRE FÉDÉRAL	MOTS CLÉS DISPOSITIFS ET ORIENTATIONS 2025
<p>DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</p>	<p>Diversifier et renforcer l'offre de pratique multisport</p> <p>Accueillir et accompagner par le socio-sport les publics éloignés de la pratique (territoires carencés, publics empêchés)</p> <p>Structurer la Fédération (URSLL)</p>	<p>Inscription durable de la pratique sportive dans la vie des jeunes et place du sport à l'école et au-delà : 30 mn APQ, 2h de sport en + au collège, Pass'Sport, Savoir rouler à vélo.</p> <p>Clubs sportifs engagés. Éducateurs Socio-Sportifs.</p> <p>Féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement.</p> <p>Renforcement et structuration du tissu associatif.</p>
<p>PROMOTION DU SPORT-SANTÉ</p>	<p>Prévenir la perte d'autonomie et la chute chez les seniors</p> <p>Lutter contre la sédentarité et l'inactivité des jeunes</p> <p>Promouvoir les APS/facteur de santé et de bien être</p>	<p>Santé mentale Grande Cause Nationale 2025.</p> <p>Formation aux premiers secours en Santé mentale.</p> <p>Maisons Sport-Santé, Réseaux d'acteurs sport-santé, CPTS.</p> <p>Démarche PROSCeSS.</p> <p>ICAPS.</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ETHIQUE ET CITOYENNETÉ</p>	<p>Promouvoir l'Esprit Sportif et la citoyenneté</p> <p>Lutter contre toute discrimination</p> <p>Lutter contre toute violence</p>	<p>Engagement de la jeunesse : Service Civique, SNU, bénévolat.</p> <p>Dimension sociale et inclusive du sport : clubs inclusifs, clubs sportifs engagés, handiguide des sports.</p>

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES ORIENTATIONS FÉDÉRALES PSF 2025

- > Promouvoir et développer la pratique sportive et multisport tout au long de la vie.
- > Capter, accueillir et accompagner de nouvelles pratiques sportives émergentes et/ou formes de pratiques et/ou espaces de pratiques.
- > Développer et structurer l'offre de pratique sportive dédiée aux territoires carencés.
- > Permettre aux publics éloignés et empêchés (femmes, territoires carencés, personnes en situation de handicap...) d'accéder à une offre de pratique sportive inclusive et adaptée.

ITEM 1 - Développement de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

AXE 1

DIVERSIFIER ET RENFORCER L'OFFRE DE PRATIQUE MULTISPORT

- > FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AU PLUS GRAND NOMBRE,
- > FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES ET/OU FORMES DE PRATIQUES ET/OU ESPACES DE PRATIQUES,
- > CORRECTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES.

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Prioriser l'approche et l'entrée multisports** (identité de la fédération),
- > **Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature écoresponsable** (respect de l'environnement, aménagements des espaces...),
- > **Favoriser le développement du sport en entreprise** en particulier en lien avec les salariés du réseau Léo Lagrange,
- > **Développer et proposer une forme de pratique accessible et inclusive en direction des personnes en situation de handicap (parasport, disciplines adaptée, sports innovants...),**
- > **Expérimenter des actions innovantes** en favorisant l'accessibilité au plus grand nombre au sein des associations d'une pratique sportive durable.

Cette année, une attention particulière sera apportée aux dossiers visant à développer la pratique féminine.

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre de participants supplémentaires, nombre de nouvelles licences.

Qualitatif : Évolution de l'offre de pratique multisport, diversité des publics, fidélisation des pratiquants.

ITEM 1 - Développement de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

AXE 2

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER PAR LE SOCIO-SPORT LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE (TERRITOIRES CARENCÉS, PUBLICS EMPÊCHÉS)

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE,
- > FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE LIEN SOCIAL,
- > CORRIGER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES,
- > FAVORISER LES INITIATIVES VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS).

- > Favoriser les parcours d'accès par le socio-sport à une pratique sportive inclusive pour des publics qui en sont empêchés,
- > Développer et mettre en œuvre des actions/parcours d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle par le socio-sport,
- > Développer des activités socio-sportives dédiées aux publics issus des territoires prioritaires (dont QPV et ZRR),
- > Favoriser le développement de la pratique féminine,
- > En direction des Personnes Placées Sous Main de Justice (adultes incarcérés, jeunes de la PJJ) : contribuer à lutter contre la récidive, lutter contre le décrochage social, contribuer à améliorer leur santé globale, contribuer à leur insertion socio professionnelle par l'activité physique et sportive,
- > En direction des publics migrants et réfugiés : promouvoir la pratique sportive sur les aspects de nutrition, d'hygiène et de santé, proposer une alternative à l'attente de réponse au droit d'asile, contribuer à l'intégration sociale sur le territoire français, etc.

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre de participants supplémentaires issus des territoires prioritaires, nombre de nouvelles licences dont celles en territoires prioritaires, nombre de publics prioritaires mobilisés.

Qualitatif : Taux de fidélisation des publics, développement de partenariats, capacité de pérennisation de l'action.

ITEM 1 - Développement de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

AXE 3

STRUCTURER LA FÉDÉRATION (SPÉCIFIQUE UDSLL ET URSLL - LIEN PTA)



- > RENFORCER LES COMPÉTENCES DES ÉLUS TERRITORIAUX,
- > ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTES SPORTIVES DANS LEURS FONCTIONS,
- > PROFESSIONNALISER L'ETR (FORMATION, ACCOMPAGNEMENT).

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Concevoir et conduire des actions de mobilisations et de formations dédiées aux dirigeants et dirigeantes** afin de les accompagner dans leurs prises de responsabilité et fonctions : outils fédéraux de gestion associative et /ou financière, formations VRL, formations/colloques spécifiques « place des dirigeantes dans le sport »,
- > Favoriser l'accès et l'implication des femmes aux responsabilités et instances fédérales,
- > **Mettre en œuvre des formations fédérales,**
- > **Coordonner et accompagner** les membres de l'Équipe Technique Régionale garante de la déclinaison du PSF et du PTA (conventionnement UNSLL-URSLL).

Une attention particulière sera portée sur :

- La mise en place de formation/sensibilisation des dirigeants, salariés, membres ETR à la prévention des violences dans le sport.
- Les actions favorisant l'implication des femmes aux responsabilités et instances fédérales

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre dirigeants et dirigeantes formés, nombre de cadres formés, nombre d'actions de formations, nombre de clubs mobilisés

Qualitatif : Thématiques des formations organisées, satisfaction des participants, évolution des dirigeants et dirigeantes dans leurs prises de fonctions, nombre de clubs actifs vis-à-vis de son URSLL et/ou UDSLL.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

- > **Améliorer l'état de santé globale** (physique, psychologique et social) par les APA des publics en situation de vulnérabilité,
- > **Engager le club sportif dans une démarche de promotion de la santé,**
- > **Intervenir dans le cadre des préventions primaire, secondaire et tertiaire,**
- > **Favoriser l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des systèmes d'aide,**
- > **Promouvoir la grande cause nationale 2025 : la santé mentale.**

Une attention particulière sera portée sur : les projets développés par les Maisons Sport-santé du réseau, les projets visant à développer des partenariats avec des MSS et CPTS afin d'accueillir les publics orientés ou conseillés par ces dernières, les projets visant à impliquer la globalité de l'association dans une démarche de promotion de la santé.

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

AXE 1 PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE ET LA CHUTE CHEZ LES SÉNIORS

ITEM 3 -
Développement de
l'Éthique et de
la Citoyenneté

- > PRÉVENIR, STABILISER VOIRE RÉDUIRE LA DÉPENDANCE,
- > PRÉVENIR LES CHUTES,
- > PRÉVENIR VOIRE RÉDUIRE LES TROUBLES DE LA MÉMOIRE
- > (RE)CRÉER DU LIEN SOCIAL, VECTEUR D'AUTONOMIE DURABLE DES PERSONNES VULNÉRABLES.

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > Organiser des ateliers d'activités physiques adaptées concourant à un mieux-être global et à visée prophylactique (Cf. protocoles/dispositifs fédéraux*),
- > Organiser des temps hors les murs (Cf. protocoles/dispositifs fédéraux*),
- > Organiser des temps d'évaluation/d'appréciation de la condition physique adapté au public,
- > Organiser des temps d'entretiens individuels (questionnaire définition de profil, perception de bien être, estime de soi...) et collectifs en vue d'accompagner les personnes dans leur parcours de vie, de réduire leur(s) vulnérabilité(s),
- > Travailler en pluridisciplinarité favorisant le travail autour de l'alimentation et du sommeil, et de l'accès aux soins (professionnels de santé),
- > (Re)créer du lien social à travers l'intégration des personnes âgées au sein du réseau de clubs affiliés porteurs des valeurs de l'Éducation Populaire : partage, vivre-ensemble, épanouissement, mixités...

Les clubs souhaitant déposer des actions dans le cadre des protocoles/dispositifs fédéraux existants **Médimoov (jeux vidéo pour la santé) et **Oxygénation** (séjour sport-santé multi-activités), peuvent directement prendre contact avec :

samar.ezzina@leolagrance.org

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre participants mobilisés, nombre de licenciés supplémentaires.

Qualitatif : Taux de fidélisation, évolution du bien-être et de la qualité de vie, batterie de tests arrêtées par l'UNSL (condition physique, précarité, short FES-I...)

ITEM 1 -
Développement
de la pratique



ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

AXE 2 LUTTER CONTRE LA SÉDENTARITÉ ET L'INACTIVITÉ DES JEUNES

ITEM 3 -
Développement de
l'Éthique et de
la Citoyenneté

- > AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE (CONDITION PHYSIQUE, INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE, LIEN SOCIAL),
- > AGIR SUR LES COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES JEUNES,
- > ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS UNE DÉMARCHE AUTONOME ET PÉRENNE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE RÉGULIÈRE (CLUBS, MOBILITÉ ACTIVE, PRATIQUE AUTONOME),
- > INSTAURER DES HABITUDES DE VIE SAINES,
- > FAVORISER DES PROJETS ICAPS* EN MILIEU SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

*Les clubs souhaitant déposer des actions ICAPS en lien avec le CNDAPS peuvent directement prendre contact avec : matthieu.vermeil@leolagrange.org

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

Cet axe consiste à accueillir et accompagner des jeunes en situation de vulnérabilité (QPV, PJJ, déscolarisés, éloignés de la pratique sportive) à travers **un programme d'éducation par le sport**.

- > **Organiser des ateliers d'activités physiques et/ou sportives adaptées** à visée socio-éducative (éducation à la santé, éducation à l'environnement),
- > **Organiser des temps « hors les murs »** de type séjours, excursions nature, excursions itinérantes,
- > **Organiser des temps d'évaluation/d'appréciation** de la condition physique,
- > **Organiser des temps d'entretiens** individuels (questionnaire définition de profil, perception de bien être, estime de soi...) et collectifs **en vue d'accompagner les jeunes dans leur parcours de vie** et de réduire leur(s) vulnérabilité(s),
- > **Développer des actions partenariales** avec différents acteurs éducatifs/ socio-éducatifs (système scolaire, structures d'animation, centres sociaux, clubs, professionnels de santé...) encourageant les comportements favorables à la santé.

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre participants mobilisés supplémentaires, nombre de licenciés supplémentaires.

Qualitatif : Taux de fidélisation, évolution des comportements « actifs », amélioration de l'état de santé, questionnaires ONAPS ou ICAPS.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement de
l'Éthique et de
la Citoyenneté

*Les clubs souhaitant s'engager dans la démarche PROSCeSS et/ ou dans des actions de prévention et repérage des troubles mentaux peuvent directement prendre contact avec : matthieu.vermeil@leolagrange.org



©Union Nationale Sportive Léo Lagrange

AXE 3 PROMOUVOIR LES APS/FACTEUR DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

> PRÉVENTION SECONDAIRE OU TERTIAIRE,
> THÉRAPEUTIQUE NON MÉDICAMENTEUSE,
> SPORT SUR ORDONNANCE,
> ENGAGER L'ASSOCIATION SPORTIVE DANS UNE DÉMARCHE DE PROMOTION DE LA SANTÉ À LONG TERME,
> PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE.

- > **Organiser des ateliers d'activités physiques adaptées** à visée thérapeutique non médicamenteuse, à destination des publics ciblés dans le cadre du sport sur ordonnance⁵ (ALD, maladie chronique, situations de perte d'autonomie),
- > **Organiser des temps « hors les murs »** en lien avec l'environnement naturel de type séjours oxygénation* (maladies chroniques), rencontres actives inter-structures Léo Lagrange (randonnées santé),
- > **Organiser des temps d'entretiens** individuels et collectifs,
- > **Promouvoir une démarche de promotion de la santé à long terme** en impliquant tous les niveaux de l'association (licenciés, bénévoles, dirigeants, parents) dans des actions et processus de décisions liés à la promotion de la santé (démarche PROSCeSS⁶)*,
- > **Développer des actions partenariales** avec des maisons sport-santé et/ou des établissements de santé de type Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et professionnels de santé...) favorisant la continuité de l'activité sportive des bénéficiaires,
- > Développer des **actions de prévention et de repérage** précoce des premiers signes de troubles mentaux, et **proposer une démarche en lien avec la nature** pour améliorer la qualité de vie des personnes ciblées.

5 | <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047377933>

6 | PROSCeSS : Promotion de la Santé au sein des Clubs Sportifs - Cours - FUN MOOC

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre participants mobilisés supplémentaires, nombre de licenciés supplémentaires.

Qualitatif : Amélioration de l'état de santé, création de programmes adaptés et novateurs, développement de partenariats.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement
de l'Éthique et
de la Citoyenneté

- > *Promouvoir une pratique sportive éclairée : développer l'esprit critique des pratiquants et encadrants, transmettre les valeurs du sport, de l'Olympisme, du Paralympisme et de la République, notamment la laïcité.*
- > *Favoriser le « Vivre ensemble » et l'acceptation des différences : cohésion sociale par le sport, apprentissage de la règle, respect des autres et de leurs singularités,*
- > *Favoriser et sensibiliser à la prise en charge « bienveillante » des publics : Positionnement des publics fragilisés (dont les personnes en situation de handicap) au cœur d'un parcours d'accès à une pratique sportive régulière et pérenne qui tient compte de toutes les dimensions sportives, sociales, psycho-affectives et physiques.*

AXE 1 ● PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ET L'ESPRIT SPORTIF

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE-ENSEMBLE,
- > SENSIBILISER ET ÉDQUER À LA CITOYENNETÉ, ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
- > PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES VALEURS DU SPORT, DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME.

- > **Développer des actions** de promotion et de communication **autour des valeurs de l'Olympisme et du Paralympique,**
- > **Développer des actions de sensibilisation/formation** et d'animation autour **du sport et du para-sport et des valeurs de l'Olympisme et du Paralympique** (participer à la Semaine Olympique et Paralympique),
- > **Créer et favoriser la mise en place de passerelles** entre les milieux scolaires et périscolaires et extra-scolaires,
- > **Conduire des actions partenariales locales** avec des associations sportives, des collectivités, des associations/structures spécialisées (handisport et/ou sport adapté), mobiliser le plus grand nombre,
- > Créer et favoriser des actions visant à **faire de la pratique de l'activité physique et sportive un levier de la transition écologique.**

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre publics péri ou extra-scolaire mobilisés, nombre de licenciés supplémentaires, nombre de clubs et structures Léo mobilisées.

Qualitatif : Impact dans le cadre des actions Terre de Jeux Paris 2024, méthodologie spécifique (sourcing, mobilisation).

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement
de l'Éthique et
de la Citoyenneté



©Union Nationale Sportive Léo Lagrange

AXE 2 ● LUTTER CONTRE TOUTE DISCRIMINATION

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > FAVORISER LA MIXITÉ,
LA TOLÉRANCE ET LE PARTAGE,
- > SENSIBILISER ET FORMER
À LA THÉMATIQUE DES
DISCRIMINATIONS,
- > AGIR AVEC LE RÉSEAU
LÉO LAGRANGE SPÉCIALISÉ.

- > **Conduire des actions** d'animation, de sensibilisation et/ou de formation abordant les **thématiques relatives aux préjugés et aux discriminations de toutes sortes** dans le sport et en dehors,
- > **Sensibiliser les acteurs associatifs aux Valeurs de la République et principe de Laïcité,**
- > Conduire des actions **de sensibilisation au handicap** en lien avec des associations spécialisées et/ou en **partenariat local avec les fédérations spécialisées : FFSA, FFH, fédérations possédant la délégation parasport,**
- > Développer des **actions innovantes de prévention et de lutte contre les discriminations** dans le sport et au-delà,
- > Conduire des actions d'ampleur en partenariat avec le pôle Engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif **Démocratie Courage.**

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre publics mobilisés, nombres d'actions déployées.

Qualitatif : Évolution des comportements vis-à-vis des thématiques ciblées, programmations pédagogiques innovantes.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement
de l'Éthique et
de la Citoyenneté

Concernant la prévention des violences, nous vous recommandons fortement de consulter la boîte à outil dédiée du ministère chargé des Sports [en cliquant ici](#).

**Les clubs souhaitant déposer des actions sur cette thématique peuvent directement prendre contact avec : delphine.desgre@leolagrangre.org

AXE 3 • LUTTER CONTRE TOUTE VIOLENCE

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE VIOLENCES,
- > FAVORISER LA SOLIDARITÉ, LE PARTAGE ET LA TOLÉRANCE,
- > PRÉVENIR TOUTE FORME DE VIOLENCES DANS LE SPORT ET AU-DELÀ.

- > Conduire des **actions d'animation et de sensibilisation ciblant les pratiquants sportifs** (enfants, adolescents et adultes) et abordant les thématiques **du harcèlement** et des **violences** en particulier, **des violences sexuelles dans le sport et au-delà**,
- > **Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs associatifs** (encadrants, bénévoles, parents) à la **prévention et la lutte contre les violences** (harcèlement, violences physiques), dont les violences sexuelles dans le sport et au-delà en lien avec la fédération,
- > Développer des **actions innovantes de prévention et de lutte contre les violences, le harcèlement et le bizutage** dans le sport et au-delà*,
- > Conduire des actions d'ampleur* en partenariat avec le pôle Engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif **Démocratie Courage**.

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre publics mobilisés, nombres d'actions déployées.

Qualitatif : Évolution des comportements vis-à-vis du thème de la violence, partenariats engagés, type de publics touchés.

ANNEXE 2 - CODES SUBVENTION POUR LA CAMPAGNE « PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2025 »

Libellé	Code subventions
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1966
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1967
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bretagne - Projet sportif fédéral	1968
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1969
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Grand Est - Projet sportif fédéral	1970
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1971
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1972
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Normandie - Projet sportif fédéral	1973
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1974
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Occitanie - Projet sportif fédéral	1975
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1976
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1977
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1978
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Martinique - Projet sportif fédéral	1979
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guyane - Projet sportif fédéral	1980
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - La Réunion - Projet sportif fédéral	1981
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Mayotte - Projet sportif fédéral	1982

ANNEXE 3 - RÉFÉRENTS FÉDÉRAUX

Contact générique
ans-psf@leolagrance.org

RÉFÉRENTS NATIONAUX

Théophile MENDES	National	theophile.mendes@leolagrance.org	06.58.00.79.26
-------------------------	----------	--	----------------

RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

Mathieu VERMEIL	Normandie, Bretagne	matthieu.vermeil@leolagrance.org	06.73.98.12.43
Théophile MENDES	Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	theophile.mendes@leolagrance.org	06.58.00.79.26
Jérémy MOUCHEL	AURA	jeremy.mouchel@leolagrance.org	06.46.49.66.92
Olivier DUMAIS	PACA-Corse	olivier.dumais@leolagrance.org	06.20.71.35.05
Quentin JAKUBIAK	IDF	quentin.jakubiak@leolagrance.org	06.69.00.19.09
Cédric BUZOS	Nouvelle Aquitaine	cedric.buzos@leolagrance.org	06.22.36.46.14
Audrey CESARINI	Occitanie	audrey.cesarini@leolagrance.org	06.01.14.19.91
Hugo MACHADO	Hauts-de-France	hugo.machado@leolagrance.org	06.87.53.18.89